

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Programme de formation de base diversifiée

Anglais, langue seconde

NARRATIONS – COURS 2

ANG-4102-1

Juin 2015

Table des matières

Introduction	1
Contenu de l'évaluation	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	3
Les critères d'évaluation	3
La maîtrise des connaissances	3
La pondération	3
Les savoirs	4
Spécifications des instruments d'évaluation	5
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée.....	5
La composition de l'épreuve	5
Les outils de collecte de données.....	6
Le matériel autorisé.....	6
Les outils de jugement.....	6
Le seuil de réussite	6
La reprise	6

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels d'un cours. Elle se fonde sur le programme d'études et sur le cours, mais elle ne peut en aucun cas les remplacer dans la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées depuis le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont prescrites. Par conséquent, elles sont les documents de référence de l'élaboration de toutes les épreuves, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres de formation des adultes et celles de la Banque d'instruments de mesure (BIM) de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (Société GRICS). Une DDE est donc le modèle de multiples versions équivalentes d'épreuves valides à l'échelle de la province¹.

Par ailleurs, comme le précise la *Politique d'évaluation des apprentissages*, il est essentiel que les adultes sachent ce sur quoi ils seront évalués et ce qui est attendu d'eux². Les DDE et les grilles d'évaluation (contenues dans les instruments d'évaluation) peuvent servir à cette fin.

1. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaines généraux de formation³</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médias • Vivre-ensemble et citoyenneté <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues <p>Famille de situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se renseigner ou renseigner • S'exprimer ou exprimer 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anglais, langue seconde <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Narrations
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétences disciplinaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Interagir oralement en anglais 2. Réinvestir sa compréhension des textes 	<p>Catégories de savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances fonctionnelles • Connaissances linguistiques • Connaissances textuelles
Critères d'évaluation	
<p>Critères d'évaluation de la compétence 1</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Participation adéquate à l'interaction orale en anglais en tout temps 1.2 Pertinence du message exprimé 1.3 Articulation cohérente du message <p>Critères d'évaluation de la compétence 2</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Démonstration de la compréhension via la démarche de réponse 2.2 Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement 	<p>Maîtrise des connaissances disciplinaires</p> <p>La maîtrise des connaissances disciplinaires suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

3. Les domaines généraux de formation indiqués sont ceux qui ont été ciblés pour ce cours dans le programme d'études. Toutefois, la personne qui conçoit l'épreuve peut exploiter d'autres domaines généraux de formation.

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

Précisions sur les critères d'évaluation

1.1. Participation adéquate à l'interaction orale en anglais en tout temps	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstre une aisance certaine dans son discours. • Participe à l'interaction orale.
1.2. Pertinence du message exprimé	<ul style="list-style-type: none"> • Pose des questions factuelles simples et répond à des questions semblables.
1.3. Articulation cohérente du message	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise des structures appropriées à une production orale. • Utilise un vocabulaire et des expressions appropriés au sujet. • Prononce et énonce correctement.
2.1. Démonstration de la compréhension via la démarche de réponse	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend et interprète une information factuelle. • Établit des liens entre des faits et des possibilités.
2.2. Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement	<ul style="list-style-type: none"> • Choisit et utilise l'information pertinente. • Adapte le contenu à l'intention de communication et aux destinataires.

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération accordée à l'évaluation des compétences est déterminée conformément au *Cadre d'évaluation des apprentissages* de la formation générale au secteur des jeunes.

Compétence 1, « Interagir oralement en anglais » : 60 %

Compétence 2, « Réinvestir sa compréhension des textes » : 40 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont énumérés ci-dessous. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

- Connaissances fonctionnelles
 - Se renseigner et renseigner
 - Rassembler ou chercher des renseignements concernant un récit ou un texte narratif.
 - Comprendre et relater les circonstances ayant mené à un événement.
 - Communiquer de l'information tirée d'un récit ou d'un texte narratif lu, visionné ou écouté.
 - Reconstituer ou relater une suite d'actions en ordre chronologique.
 - Expliquer l'issue d'un récit et en discuter.
 - S'exprimer ou exprimer
 - Évoquer le souvenir d'expériences passées.
 - Reconnaître des goûts, des dégoûts, des préférences, des souhaits et des sentiments, s'en informer et en exprimer.
- Connaissances linguistiques
 - Grammaire et syntaxe
 - Adjectifs composés et ordre des adjectifs
 - Adverbes de manière et de lieu
 - Prépositions de mouvement
 - Verbes et temps (prétérit progressif)
 - Vocabulaire
 - Lié à la construction de récits, à la description et à l'explication
 - Lié aux sentiments et aux opinions
 - Expressions appropriées au sujet
 - Sémantique
 - Verbes à particules
 - Phonologie
 - Intonation
 - Prononciation relâchée
- Connaissances textuelles
 - Cohérence et cohésion
 - Conjonctions de subordination (temps)
 - Organisation des idées (gradation)
 - Mots charnières (relations spatiales et temporelles)
 - Organisation des textes
 - Registre de langue
 - Introduction, développement et conclusion de textes oraux
 - Contexte
 - Intention de communication
 - Auditoire

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte deux sections qui peuvent avoir lieu au cours d'une même séance ou s'étaler sur deux séances, mais dans tous les cas, la section qui porte sur l'interprétation doit précéder celle qui porte sur l'interaction.

Durée totale : 110 minutes

Section 1 : interprétation

Durée : 90 minutes

Section 2 : Interaction

Durée : 20 minutes (15 minutes pour la relecture des notes et environ 5 minutes pour l'interaction)

La composition de l'épreuve

La situation d'évaluation est composée de quelques tâches au cours desquelles l'adulte choisit un texte narratif et le raconte, rapporte une histoire ou une anecdote personnelle et exprime ses sentiments et son avis sur les textes.

Au cours de chaque épreuve, trois textes écrits, informatifs ou expressifs, servent d'amorce à l'interaction orale. Les textes écrits qui sont fournis comptent environ 300 mots, selon le contexte.

Au cours de la première section, l'adulte :

- lit de courts textes narratifs;
- choisit l'un des textes comme amorce de la discussion qui aura lieu pendant la séance d'interaction;
- utilise les amorces proposées dans le *Cahier de l'adulte* pour construire le sens des textes et choisir un récit ou une expérience personnelle qu'il ou elle peut relier au texte choisi; combine les informations ou idées choisies dans les textes avec les idées qu'il ou elle a consignées dans le *Cahier de l'adulte* pour se préparer à l'interaction (l'enseignante ou l'enseignant rend les pages de notes aux adultes au début de la deuxième section).

Au cours de la deuxième section, l'adulte :

- relit les notes prises dans le *Cahier de l'adulte*;
- interagit individuellement avec l'enseignante ou l'enseignant et, entre autres :
 - raconte une brève histoire;
 - pose des questions ouvertes ou fermées et répond à des questions semblables;
 - raconte une histoire ou faire part d'une expérience personnelle;
 - trouve et utilise l'information pertinente;
 - exprime des sentiments et des opinions.

Pendant l'interaction, l'adulte peut utiliser les notes qu'il ou elle a consignées dans le *Cahier de l'adulte*.

Les outils de collecte de données

Évaluation des compétences 1 et 2

- Interaction orale

Le matériel autorisé

Section 1 : Interprétation

- Dictionnaire anglais*
- Dictionnaire bilingue* (anglais et une autre langue)
- Dictionnaire de synonymes*
- Grammaire anglaise publiée *

* Version papier seulement.

Section 2 : Interaction

- Pages de notes** du *Cahier de l'adulte*

** Les notes doivent être schématiques; les phrases complètes sont interdites.

Les outils de jugement

Pour l'évaluation des compétences « Interagir oralement en anglais » et « Réinvestir sa compréhension des textes », la grille d'évaluation à interprétation critérielle (une pour chaque compétence) est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte⁴. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

La reprise

L'épreuve doit être reprise en entier.

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

*Éducation
et Enseignement
supérieur*

Québec 